

» sur Pierre, & le secours de la grace de  
 » Dieu est tellement ordonné, que la soli-  
 » dité, qui est donnée à Pierre par J. C.,  
 » est communiquée par Pierre aux Apôtres,  
 » dont sans doute les évêques sont les suc-  
 » cesseurs.

Après cela les zélés & orthodoxes ecclésiastiques déplorent la chute de l'épiscopat, & la manière dont il est dégradé dans la personne des évêques constitutionnels. Mais en cela rien d'étonnant. Dès que l'autorité du chef de l'Eglise fut méconnue & proscrite, il étoit évident que tout le corps du sacerdoce seroit vilipendé. Jamais les évêques n'ont conservé leur première considération dans les pays qu'un funeste schisme a séparés du Siège de Pierre. Le respect que les peuples chrétiens leur témoignent, a toujours eu pour mesure celui qu'ils ont pour le souverain Pontife.

Je regrette de ne pouvoir rapporter la manière pleine de jugement, d'érudition & d'un touchant intérêt, avec laquelle on parle ici de la destruction des maisons Religieuses, & des autres objets sur lesquels l'impiété s'est acharnée. Dans une espèce de parallèle de cette persécution avec celle du cruel Hunneric, on ne peut s'empêcher de reconnoître la même marche dans la politique de l'enfer, & les mêmes  
 moyens

---

divinæ gratiæ ità ordinatur auxiliùm, ut firmi-  
 tas quæ per Christum Petro tribuitur, per Petrum  
 Apostolis (quorum utique successores sunt episcopi)  
 conferatur.